

## APPEL A PROJETS COLLABORATEURS 2026 : ANNEXE 2 : ATTESTATION SALARIE GROUPE RATP

---

La Fondation a lancé cette année la 5<sup>ème</sup> édition de l'appel à projets collaborateurs qui vise à encourager l'engagement bénévole des salariés du groupe en faveur de l'intérêt général.

La candidature d'une association à l'appel à projets collaborateurs du groupe RATP nécessite ainsi le parrainage par un salarié en activité au sein d'une structure du groupe et engagé bénévolement dans l'association candidate, indépendamment de sa mission au sein du groupe RATP.

Le salarié parrain s'engage notamment à suivre le projet depuis le dépôt de candidature et pendant toute la durée de celui-ci jusqu'au bilan final du projet.

Votre nom a été indiqué par une association en tant que bénévole et parrain ou marraine du projet pour lequel elle candidate.

Nous souhaitons donc que vous puissiez confirmer votre engagement à travers ce document que nous vous demandons de joindre au dossier de candidature.

Ce document complété permettra de poursuivre l'instruction du projet par la Fondation.

---

Je, soussigné [Prénom et Nom du salarié], atteste sur l'honneur être bénévole et participer activement aux activités de l'association [Nom de l'association] que je parraine sur mon temps libre.

Je comprends que le fait de parrainer le projet m'engage à participer à la phase de jury final par Teams avec un représentant de l'association, et en cas de sélection du projet parmi les lauréats par la Fondation Groupe RATP, à la cérémonie de remise de prix de l'appel à projets, à la réunion de mi-bilan et de bilan du projet.

Par ailleurs, je confirme avoir fourni au candidat les informations relatives à mes motivations pour parrainer le projet présenté sur la plateforme de candidature.

Fait à

le

Signature